# **FACTURES GAZ & ÉLECTRICITÉ**

ZOOM SUR LE DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES!

LE GOUVERNEMENT A MIS EN PLACE DES AIDES AUX ENTREPRISES POUR FAIRE FACE À L'AUGMENTATION DES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ.





# **BOUCLIER TARIFAIRE**

- → Entreprises < 10 salariés.
- → Chiffre d'affaires 2021 ≤ 2M€.
- → Compteur électrique ≤ 36 kVA.

= ÉLIGIBILITÉ AU BOUCLIER TARIFAIRE DES PARTICULIERS (hausse plafonnée à +4%)



Pour en bénéficier, l'entreprise doit se rapprocher de son fournisseur d'énergie.







#### **GUICHET D'AIDES\***

TOUTES LES ENTREPRISES, EXCLUES DU BOUCLIER TARIFAIRE CAR ELLES ONT UN COMPTEUR ÉLECTRIQUE D'UNE PUISSANCE SUPÉRIEURE À 36 KVA, PEUVENT ACCÉDER À CE DISPOSITIF.

Ex: une entreprise de moins de 10 salariés mais qui a un compteur électrique d'une puissance supérieure à 36 kVA est donc éligible...

#### **QUELS CRITÈRES?**

- → Compteur électrique ≥ 36 kVA.
- → Augmentation de 50% par rapport au prix moyen payé en 2021 ou sur la période de référence entre septembre/octobre 2021 et septembre/octobre 2022.
- → Dépenses d'énergie ≥ 3% du chiffre d'affaires 2021, pendant la période de demande d'aide.

#### Par exemple

Si l'entreprise demande une aide pour la période septembre/octobre 2022, ses dépenses d'énergie sur cette période doivent représenter plus de 3% de son chiffre d'affaires de septembre/octobre 2021. Les entreprises ont le choix de comparer cette facture d'énergie au CA septembre/octobre 2021 ou au CA 2021 proratisé.

#### PIÈCES JUSTIFICATIVES

- → Les factures d'énergie pour septembre et / ou octobre 2022 et factures 2021.
- → Les coordonnées bancaires de l'entreprise (RIB).
- → Le fichier de calcul de l'aide mis à votre disposition sur le site des impôts
- → Une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise remplit les conditions et l'exactitude des informations déclarées.

#### **MODALITÉS PRATIQUES**

→ Périodes de demande d'aides:





# QUELLES AIDES **POUR PAYER VOS FACTURES?**



## **BOUCLIER TARIFAIRE**

- → Entreprises < 10 salariés.
- → Chiffre d'affaires 2021  $\leq$  2M€.
- Compteur électrique ≤ 36 kVA.
- = ÉLIGIBILITÉ AU BOUCLIER TARIFAIRE DES PARTICULIERS.



Pour en bénéficier, l'entreprise doit se rapprocher de son fournisseur d'énergie.



## QUID DU GAZ?

Toutes les entreprises, y compris les TPE, auront accès, au même GUICHET D'AIDES au paiement des FACTURES DE GAZ.

JUSQU'AU 31/12/2023



# AMORTISSEUR D'ÉLECTRICITÉ

ONT UN COMPTEUR ÉLECTRIQUE D'UNE PUISSANCE SUPÉRIEURE À 36 KVA

#### **QUELS CRITÈRES?**

→ Compteur électrique ≥ 36 kVa.

#### **MODALITÉS PRATIQUES**

- Répercution directe sur la facture d'électricité.
- = VOTRE STATUT DE TPE





AIDE ACCESSIBLE SUR LE SITE



#### **POUR VOUS AIDER, SONT DISPONIBLES:**

UN SIMULATEUR SUR LE SITE IMPOTS.GOUV.FR >>

pour savoir précisément à quelles aides vous pouvez prétendre à partir d'informations basiques.

DES GUIDES PAS À PAS POUR VOUS GUIDER DANS LE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE

> ou dans le remplissage de la fiche de calcul.







UN ESPACE D'AIDE VIA VOTRE ESPACE PROFESSIONNEL /RUBRIQUE AIDE GAZ ÉLECTRICITÉ >>

(contact administration fiscale, rappel des documents...).

# CAS PRATIQUES

EN 2022

Pour la très grande majorité des entreprises, c'est ce dispositif qui s'appliquera.

#### **CAS PRATIQUE Nº1**

Entreprise	CHAUFFAGISTE
nombre de salariés	7
Chiffre d'affaires	1,2M€
Puissance Compteur	≤ 36 kVA
Éligibilité Aides	Bouclier tarifaire

Pour en bénéficier, je me rapproche de mon fournisseur d'énergie.



Le bouclier tarifaire permet de plafonner la hausse des factures d'électricité à 4% par rapport au mois précédent.

#### EN 2023

Pour la très grande majorité des entreprises, c'est ce dispositif qui s'appliquera.

#### **CAS PRATIQUE N°3**

Entreprise	COUVERTURE
nombre de salariés	7
Chiffre d'affaires	1,2M€
Puissance Compteur	≤ 36 kVA
Éligibilité Aides	Bouclier tarifaire

Pour en bénéficier, je me rapproche de mon fournisseur d'énergie.



Le bouclier tarifaire sera prolongé en janvier avec une hausse de 15% (par rapport au mois précédent) à compter de janvier 2023 pour les factures de gaz ET à 15% également pour l'électricité à compter de février 2023.

#### **CAS PRATIQUE N°2**

Entreprise	PLOMBERIE
nombre de salariés	6
Chiffre d'affaires	665 000€
Puissance Compteur	≥ 36 kVA
Éligibilité Aides	Guichet d'aides

Cependant, je dois respecter deux conditions pour bénéficier de cette aide:

Mes factures d'énergie cumulées des mois de septembre/octobre 2022 (gaz et électricité) doivent représenter plus de 3% du chiffres d'affaires 2021 sur la même période (ici, le CA de septembre/octobre 2021) OU les factures d'énergie (gaz et électricité) doivent être supérieures à 3% du CA 2021 proratisé (c'est-à-dire à 2/12 du CA annuel).

#### ET

Le prix de l'énergie pendant la période de demande d'aide (septembre et/ou octobre 2022) doit avoir augmenté de 50% par rapport au prix moyen payé en 2021.



Je demande l'aide sur le site impôts.gouv.fr

## **CAS PRATIQUE N°4**

Entreprise	PEINTURE
nombre de salariés	6
Chiffre d'affaires	425 000€
Puissance Compteur	≥ 36 kVA
Éligibilité Aides	Amortisseur électricité

Si je ne suis pas protégé par le bouclier tarifaire car j'ai un compteur électrique d'une puissance supérieure à 36 kVA, je pourrais bénéficier de cette aide.

L'aide sera intégrée directement dans ma facture d'électricité. Je n'aurais qu'à confirmer à mon fournisseur que je relève bien du statut de TPE.



Je demande l'aide sur le site <u>impôts.gouv.fr</u>

EN 2023

### CAS PRATIQUE N° 5

Entreprise	MENUISERIE
nombre de salariés	7
Chiffre d'affaires	1,7M€
Puissance Compteur	≥ 36 kVA

En ce qui concerne ma facture de gaz, je dois demander une aide en allant sur le site impôts.gouv.fr



Toutes les entreprises auront accès au guichet d'aides au paiement des factures de gaz.

**POUR EN SAVOIR +** 





